



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120221

**PRUS - CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE  
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT POUR LA  
REALISATION DES OUVRAGES SPECIFIQUES A L'ASSAINISSEMENT**

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 18 mai 2012

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

**Secrétaire de séance :** Mme Anne LABBE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

**PRUS**

**PRUS - CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MAITRISE  
D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
NIORT POUR LA REALISATION DES OUVRAGES SPECIFIQUES A  
L'ASSAINISSEMENT**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale est un projet d'aménagement de territoire qui modifie fortement l'organisation foncière du quartier.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace public du quartier du Clou Bouchet, un volet important concerne la réorganisation des réseaux permettant :

- la libération des emprises liées au programme de constructions privées, à la charge de la Ville de Niort
- la réorganisation du sous-sol en lien avec le projet d'aménagement des espaces publics (la plantation des arbres, l'implantation des voiries, l'aménagement des places), à la charge de la Ville de Niort
- le développement de nouveaux réseaux pour desservir les nouvelles voies, à la charge de la CAN.

A ce titre, un programme important concerne les extensions et le déplacement des réseaux d'assainissement tant pour ce qui concerne les eaux pluviales que les eaux usées.

La réalisation de ces travaux de réseaux d'assainissement nécessite une coordination importante avec les travaux d'aménagement des espaces publics.

C'est pourquoi, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Niort, il a été convenu la réalisation des ouvrages d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du Clou Bouchet. Projet global, intégré et cohérent.

L'objet de cette convention est de transférer ces opérations de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Niort à la Ville de Niort qui assure une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération.

En application de la loi N° 85-705 du 12 juillet 1985 dite loi « MOP », et de l'ordonnance du 17 juin 2004 portant modification de la loi ainsi libellée :

« Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs Maîtrises d'Ouvrages, ces derniers peuvent désigner par convention, celui d'entre eux qui assurera la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la Maîtrise d'ouvrage et en fixe le terme. »

La convention annexée acte les modalités de réalisation de ces aménagements et le versement des participations.

Le montant des travaux est estimé à 471 010,00 € HT, soit 563 327.96 € TTC conformément au plan de financement défini ci-dessous :

COUTS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT		FINANCEMENT	
Dévoiement des réseaux pour libéralisation des emprises de constructions privées	113 470.00 € HT <b>135 710.12 € TTC</b>	Ville de Niort Budget PRUS	57 732.00 € HT <b>69 047.47 € TTC</b>
		Sub Région Poitou Charentes (Opération A12)	19 350.00 € HT <b>23 142.60 € TTC</b>
		Sub ANRU (Opérations A6, A9,A12)	36 388 € HT <b>43 520.05 € TTC</b>
Dévoiements des réseaux pour l'aménagement des espaces publics	33 500.00 € HT <b>40 066.00 € TTC</b>	Ville de Niort Budget PRUS	26 800.00 € HT <b>32 052.80 € TTC</b>
		Sub ANRU (Opérations A6, A9,A12)	6 700.00 € HT <b>8 013.20 € TTC</b>
Extension des réseaux eau usée et eau pluviale	270 080.00 € HT <b>323 015.68 € TTC</b>	CAN Assainissement	173 152.20 € HT <b>207 090.03 € TTC</b>
		Sub Région Poitou Charentes (Opération A12)	42 127.10 € HT <b>50 384.01 € TTC</b>
		Sub ANRU (Opérations A2, A4, A6, A9 A12)	54 800.70 € HT <b>65 541.64 TTC</b>
Raccordement des parcelles destinées aux constructions privées	53 960.00 € HT <b>64 536.16 € TTC</b>	CAN Assainissement	43 168.00 € HT <b>51 628.93 € TTC</b>
		Sub ANRU (Opérations A2, A4, A6, A9 A12)	10 792.00 € HT <b>12 907.23 € TTC</b>
TOTAL HT	471 010.00 € HT	TOTAL HT	471 010.00 € HT
TOTAL TTC	<b>563 327.96 €TTC</b>	TOTAL TTC	<b>563 327.96 € TTC</b>
		Participation CAN <b>Total HT</b> <b>Total TTC</b>	216 320.20 € HT <b>258 718.96€ TTC</b>

Le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération de Niort s'élève à 216 320.20 € HT soit 258 718,96 € TTC et sera ajusté en fonction du coût exact des travaux et des montants correspondants constatés lors du décompte général définitif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage à souscrire avec la Communauté d'Agglomération de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

**Josiane METAYER**